

Foire aux questions - ICI

Le bac brun

Pourquoi un bac de 240 L?

Dans le but d'offrir un service uniforme aux résidences unifamiliales, le bac de 240 L est le format idéal pour recevoir les résidus alimentaires et les résidus verts. Bonne nouvelle, la technologie de traitement choisie par Énercycle accepte les résidus verts comme les branches, les rognures de jardins et les feuilles.

À quoi sert la cheminée noire sur le dessus du bac brun?

La cheminée permet tout simplement d'avoir une bonne circulation de l'air dans le bac brun.

Combien de bacs bruns pouvons-nous mettre en bordure de rue?

Les résidences unifamiliales et certains commerces admissibles recevront un seul bac brun. Comme le nombre de bacs bleus permis, le nombre de bacs bruns maximum par industrie, commerce et institution (ICI) sera régi par la réglementation de la MRC ou sera régi par la réglementation de la Ville de Shawinigan ou de la Ville de Trois-Rivières.

Quelle est la fréquence de collecte du bac brun ?

Énercycle est responsable de la collecte des matières compostables (bac brun) et recyclables (bac bleu). Le bac brun sera collecté chaque semaine pour la période estivale, soit d'avril à novembre. Pour la période hivernale, le bac brun sera collecté toutes les deux semaines. Pour la collecte du bac bleu, la fréquence de collecte restera inchangée, soit toutes les deux semaines.

La collecte des déchets est réalisée par la municipalité. Veuillez contacter la municipalité pour connaître les changements pour la collecte du bac à déchets.

Quelle est la journée de collecte?

Le [calendrier](#) de collecte des matières compostables et recyclables est disponible sur le site internet d'Énercycle.

Est-ce que nous sommes obligés de participer à la collecte des matières compostables ?

Le gouvernement a établi des objectifs qui visent à valoriser les résidus alimentaires et les résidus verts et ainsi éviter qu'ils soient envoyés dans les lieux d'enfouissement techniques.

La solution : une collecte des matières compostables pour générer du compost et du gaz naturel renouvelable. Pour répondre à ces objectifs, il faut la participation de l'ensemble de la population.

Où iront les matières compostables une fois collectées ?

Dans un premier temps, le contenu du bac brun est acheminé au centre de transfert d'Énergycycle à Saint-Étienne-des-Grès. Ensuite, il est acheminé vers un valorisateur. L'usine de biométhanisation sèche et de compostage d'Énergycycle sera opérationnelle dans les prochaines années. Nous pourrons alors traiter nos matières compostables chez nous.

Est-ce qu'ajouter une collecte est profitable pour l'environnement?

Des analyses comparatives réalisées au Québec démontrent que globalement et même en tenant compte de la collecte et du transport des matières par camion, la valorisation des matières compostables et le retour au sol du compost produisent moins de gaz à effet de serre que l'élimination de ces matières dans un lieu d'enfouissement.

Chez nous, en plus du compost, nos matières compostables produiront une énergie de substitution aux énergies fossiles, bonifiant ainsi le gain environnemental.

Est-ce possible de se procurer un conteneur pour les matières compostables?

Pour l'instant Énergycycle ne fournit pas de conteneur aux ICI. Si la quantité de matières compostables générées par vos activités nécessite des contenants plus gros comme des conteneurs, nous vous invitons à contacter un collecteur privé qui pourra vous fournir un conteneur et acheminer les matières à nos installations.

Matières acceptées

Quelles sont les matières acceptées et refusées?

Retenez les trois grandes catégories de matières acceptées : ce qui se mange, ce qui pousse et les cartons et papiers souillés. Une liste plus détaillée est disponible... référer au site internet.

Est-ce que les sacs de plastique sont acceptés dans le bac brun?

Non. Les sacs de plastique ne vont pas dans le bac brun, même ceux biodégradables, oxodégradables ou compostables. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils ne se décomposent pas au même rythme que les matières compostables acceptées. Ces sacs sont composés d'un mélange assez complexe avec un additif qui accélère leur dégradation. Malgré cet additif, le cycle de décomposition des sacs de plastique est trop lent pour la technologie choisie.

De plus, ces sacs nuisent à la qualité du compost. Les sacs en papier sont composés de fibres végétales et se dégradent efficacement. Si vous souhaitez utiliser des sacs, il faudra alors utiliser des sacs en papier.

Où se procurer des sacs en papier?

Vous pouvez trouver facilement des sacs en papier dans les commerces de détail et les épiceries. Vous pouvez également opter pour des sacs doublés comme la marque Sac au Sol.

Toutefois, vous pouvez très bien déposer les matières en vrac directement dans le bac.

Quels résidus verts ne sont pas acceptés?

Les fameuses plantes exotiques envahissantes sont refusées dans le bac brun. Concernant les plantes exotiques envahissantes, plusieurs existent et il est quasiment impossible de toutes les lister. Nous ne nous attendons pas à ce que tous les citoyennes et citoyens soient capables de les différencier, mais voici les espèces les plus problématiques :

- Phragmite / roseau commun
- Renouée du Japon
- Nerprun
- Berce commune et Berce du Caucase
- Myriophylle à épis (espèce aquatique)
- Châtaigne d'eau

Est-ce que la vaisselle de plastique compostable est acceptée?

En Mauricie, la vaisselle et les emballages de plastique compostables (PLA) sont refusés au site de traitement et par conséquent dans le bac brun.

Par contre, la vaisselle et les emballages faits de carton ou de fibres sont acceptés (à l'exception du papier parchemin et du papier ciré).

Les items en plastique compostables (PLA) doivent être déposés à la poubelle pour éviter de contaminer les matières recyclables et les matières compostables.

Le traitement de la matière

C'est quoi du compost?

Les résidus de table et de jardin, tout comme les feuilles mortes, branches et rognures de gazon, sont de véritables ressources qui, une fois compostées, se transforment en un produit brun foncé qui a l'odeur et l'apparence d'un excellent terreau pour les fleurs dans nos platebandes et jardins.

Le compost, souvent surnommé « l'or brun du jardinier », amène de nombreux avantages : il améliore la texture du sol, ce qui favorise le drainage de l'eau de pluie, l'aération du sol et la croissance des plantes. De plus, le compost offre un apport prolongé d'éléments nutritifs pour les plantes et peut servir de barrière aux indésirables, comme de petits insectes nuisibles ou certaines maladies.

Quelle technologie sera utilisée pour le traitement de la matière compostable ?

Énergycycle a choisi une technologie de traitement qui intègre la biométhanisation sèche et le compostage. La première étape du traitement est la biométhanisation sèche en milieu fermé qui a pour objectif de capter les gaz comme le méthane qui seront purifiés et transformés en un gaz naturel renouvelable. Ce gaz naturel renouvelable sera injecté directement dans le réseau gazier d'Énergir.

Ensuite, la matière solide sera dirigée vers des silos fermés pour une phase de maturation active.

Pour finir, ce compost sera acheminé à la plateforme de compostage semi-fermé en andain. À cette étape, la matière sera retournée à plusieurs reprises afin d'accélérer la décomposition. Une fois que le compost a atteint un état de maturité qui correspond aux normes de qualité, il sera être tamisé. Ce compost devient alors un excellent fertilisant.

Avec ces 3 étapes de traitement, il n'y a que des avantages: le retour à la terre et la création d'énergie propre.

Pourquoi avoir choisi la biométhanisation sèche plutôt que la biométhanisation humide?

La biométhanisation humide peut être un procédé capricieux. Plusieurs matières, notamment les résidus verts et les huiles, peuvent être problématiques dans ces technologies. De plus, une certaine constance des matières reçues est nécessaire pour optimiser la recette, chose qui peut être difficile avec le bac brun résidentiel. La population ne mange pas toujours la même chose. La recette n'est donc jamais la même. C'est un procédé de traitement qui fonctionne bien avec des matières agricoles comme du lisier. En Mauricie, nous avons choisi la biométhanisation sèche qui est beaucoup moins capricieuse. La biométhanisation sèche sera suivie d'une phase de compostage classique en milieu fermé pour débiter puis à l'extérieur à plateforme de compostage (semi-fermé). La biométhanisation sèche existe depuis plus de 20 ans en Europe. C'est un procédé qui a fait ses preuves. Ce choix de procédé nous permet d'accepter autant les restes de table que les résidus verts.

Qu'est-ce qui est fait avec le compost résultant de la collecte?

L'objectif est de distribuer gratuitement une partie du compost à la population mauricienne dès la première année (2024). Le reste du compost sera valorisé au sol par des agriculteurs.

Quel est l'impact d'une nouvelle collecte et du traitement sur l'environnement?

En Mauricie, selon les données de RECYC-QUÉBEC, plus de la moitié de notre poubelle à la maison est constituée de matières compostables (résidus de jardin, restes de table, etc.), soit 162 kg par personne par année. Ça représente un potentiel de valorisation de 45 000 tonnes de matières compostables par année.

Un des principaux enjeux vient du fait que, lorsque les matières compostables se retrouvent dans un lieu d'enfouissement technique, elles se décomposent sans oxygène et produisent du méthane, un gaz à

ENERGYCYCLE

effet de serre 28 fois plus puissant que le CO₂. L'impact est notable, et ce, malgré le captage des biogaz dans certains des lieux d'enfouissement au Québec.

Toutefois, lorsque les matières organiques sont récupérées et compostées, leur retour au sol permet d'en augmenter la fertilité et la capacité de rétention d'eau et de réduire le besoin d'utiliser des engrais chimiques. Tout ça en plus d'éviter la production incontrôlée de méthane! Ici en Mauricie, nous ferons du compost et du gaz naturel renouvelable pour valoriser pleinement la matière compostable.

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), l'enfouissement des matières compostables est majoritairement responsable des 4,9 Mt éq. CO₂ générées par les activités de gestion des déchets au Québec (source : MELCC, Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre).